

# VDS

*Le magazine de*

la Communauté de  
communes du Val de Sully

DÉC. 2025 - N°34

SOCIAL / P3

Convention  
Territoriale  
Globale

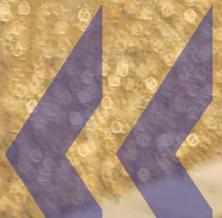
CULTURE / P4

Temps forts  
de la saison 2026

**Dossier**

**2026-2032 / P6**

NOUVEAU MANDAT



# Edito



Alors que ce mandat s'achève dans quelques mois, vos élus et les collaborateurs de la Communauté de Communes ont œuvré à l'étude et l'aboutissement de plusieurs projets structurants et fédérateurs sur notre territoire, conformément à la réglementation, nous ne ferons pas d'inventaire dans cette édition. En effet, les informations que vous souhaiteriez consulter à ce sujet sont toujours disponibles dans les éditions précédentes de ce magazine.

Pendant ce mandat, nous avons dû affronter de nombreuses perturbations, certaines ont eu un retentissement mondial, le COVID, les multiples conflits qui persistent à travers le monde sans oublier les séismes climatiques qui ont plongé des populations entières dans la détresse et le désarroi. A cela il faut ajouter les crises politiques et en particulier celle qui nous concerne plus directement et qui doit nous interroger sur l'avenir immédiat de notre territoire.

Plus que jamais, la résilience qui auparavant était perçue par beaucoup d'entre nous comme un concept, fait désormais partie de notre quotidien, elle nous accompagne, nous impose de faire face à des péripéties qui rendent parfois la vie difficile mais qui doivent nous stimuler. La résilience met en jeu notre capacité individuelle et collective à anticiper une crise, elle est fondée sur l'optimisme, l'acceptation de la crise et doit nous orienter vers des solutions pour diminuer son impact, elle nous impose de renoncer à l'attitude victime, nous oblige à faire face à nos responsabilités et à organiser le futur.

Ce mandat a donc été placé sous le signe de la résilience ; élus et collaborateurs s'en sont emparés. La nouvelle compétence concernant la gestion des digues de Loire et la protection des populations, transférée par l'Etat vers les Communautés de Communes nous a obligés à effectuer un important travail qui a mobilisé les collaborateurs de Val de Sully, mais aussi un certain nombre d'agents des différentes communes du territoire ; cette opération a contribué au renforcement de la cohésion territoriale et nous a permis de mieux intégrer la gestion du risque dans notre quotidien pour assurer la sécurité de tous.

Enfin, le climat politique et économique incertain ne doit pas constituer un prétexte pour diminuer notre engagement et modérer notre efficacité. L'objectif que nous poursuivrons au sein de notre collectivité sera de continuer à vous proposer des services de qualité dans un contexte financier sans doute plus contraint. L'aide aux communes sera pérennisée et en particulier les fonds de concours qui permettent de financer de façon significative les investissements. Enfin même dans les périodes critiques, la culture doit survivre et garder ses droits, vous découvrirez dans ce numéro la programmation des principaux rendez-vous culturels de l'année 2026.

Je termine en remerciant les collègues, élus et collaborateurs pour leur engagement sans faille au bon fonctionnement de notre collectivité qui se joignent à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et une très bonne année 2026 dans le meilleur des mondes possible !

...Et surtout, continuez à prendre soin de vous.

- Gérard BOUDIER -  
Président de la Communauté de communes  
du Val de Sully

## En bref

### OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

Face à la montée du risque incendie, la Sologne a été classée en tant que massif forestier à risque incendie. Il est donc nécessaire de respecter les obligations légales de débroussaillement.

Plus d'informations en scannant le QRcode ci-dessus.



### PLACE AUX ÉTOILES !

Recherche bénévoles ! Vous avez plus de 18 ans, vous êtes aussi rêveurs que nous ? On a besoin de vous pour nous aider le 25 juillet 2026 dans l'organisation, l'accueil des artistes, ou autres missions garantissant l'effet wahou de cet événement. Renseignements : 02 34 52 02 45.

### VŒUX



Téléchargez l'application  
IntraMuros



Numéro rédigé courant novembre, certaines informations ont pu évoluer. Toutes les mises à jour sont disponibles sur [www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr), sur l'application IntraMuros ou sur Facebook @ValdeSully.



SOCIAL

## FAMILLE, JEUNESSE ET INCLUSION

**Partir des besoins des habitants, pour partager un plan d'actions adapté et impulser des projets prioritaires,** c'est l'objectif d'une Convention Territoriale Globale (CTG). Celle-ci offre une vision globale de la politique petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, accès aux droits et accès au numérique.

**La précédente édition a permis de concrétiser une dizaine d'actions telles que**

- la construction et ouverture de la crèche à Ouzouer sur Loire
- la labelisation France services
- la mise en place de l'espace familles... et six sont toujours en cours (actions pour la parentalité, formation des agents pour accueillir des enfants porteurs de handicap,...).

Etablir ce bilan a permis de poser les bases du renouvellement de la CTG avant de lancer **un diagnostic territorial** co-construit avec les acteurs locaux, les habitants, les élus, les professionnels et les bénévoles d'associations concernés par les services aux familles et l'accès au droit. Ces échanges autour de l'état des lieux de l'existant et des axes d'amélioration souhaités a permis de dégager trois enjeux (cf. encadré ci-contre) sur lesquels les signataires sont prêts à s'engager.

La CTG permet également d'obtenir des subventions pour des projets structurants. Par exemple, l'extension - réhabilitation de la crèche à Sully sur Loire a bénéficié de 700 000€ de subvention. Les crèches reçoivent également des aides au fonctionnement, tout comme le relais petite enfance et le lieu d'accueil enfants-parents (600 000€ pour l'année 2024) et l'animation 6-11 et 11-17 ans (respectivement 10 000 et 14 000 €).

La Convention Territoriale Globale 2025-2029 s'inscrit donc clairement dans **une volonté partagée de renforcer les services aux familles et de favoriser l'inclusion sociale sur l'ensemble du territoire et au service de tous les habitants.**

La Convention Territoriale Globale est signée entre la caisse d'allocations familiales (CAF), la Communauté de communes et les communes disposant d'un accueil périscolaire déclaré auprès de Jeunesse et sport et bénéficiant d'un subventionnement de fonctionnement par la CAF (Bray-Saint Aignan, Saint Benoît sur Loire, Villemurlin, Dampierre en Burly, le SIRIS Saint Aignan-Lion en Sullias, le SIVOM Les Bordes-Bonnée).

**LES ENJEUX** de la CTG 2025-2029

**1. L'amélioration de la lisibilité des propositions des différents acteurs du territoire à destination des familles ayant un enfant entre 0 et 17 ans.**  
Le but ? Mettre à disposition des familles un outil leur offrant une vue d'ensemble sur les propositions (loisirs culturels ou sportifs, clubs...) à destination des 0 à 17 ans et ainsi leur permettre de trouver plus facilement ce qu'ils cherchent.

**2. L'accès aux démarches sociales et à l'accompagnement au numérique**  
pour tous les habitants du territoire afin de tendre vers l'autonomie administrative et numérique (en proposant par exemple des ateliers numériques pour une meilleure maîtrise des outils).

**3. L'attractivité du territoire pour les familles et les jeunes par le maintien des services à la population**

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifié des jeunes enfants et de leurs familles afin qu'elles puissent concilier au mieux vies familiale et professionnelle.
- > Répondre aux besoins d'accueil des 0-17 en travaillant sur les conditions d'accueil.
- > Prendre en compte tous les temps d'accueil et la relation avec les familles (soutien à la parentalité)

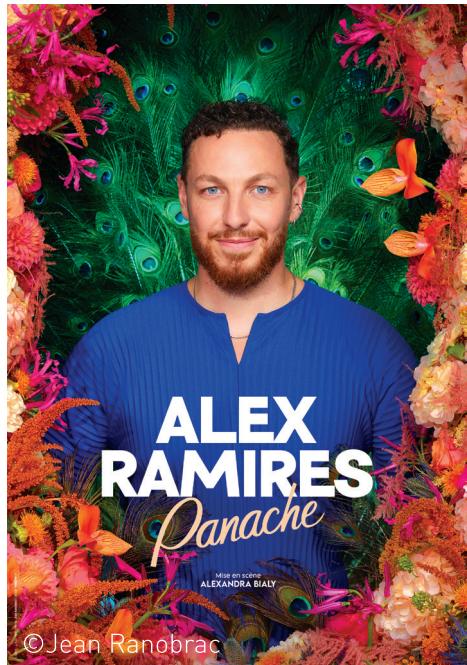
# LES TEMPS FORTS DE *la saison culturelle 2026*

Cette année encore, du rire, des émotions, du partage et des découvertes !

Vous proposer un large choix de spectacles : concert, théâtre, humour, arts de rue...aux portes de chez vous, et vous faire découvrir des artistes, c'est la double exigence du service culture-patrimoine de la Communauté de communes du Val de Sully. En 2026, osons ensemble changer de regard, en direction des étoiles ou la tête en bas !

 Sur chaque magazine,  
retrouvez les dates en  
dernière de couverture.

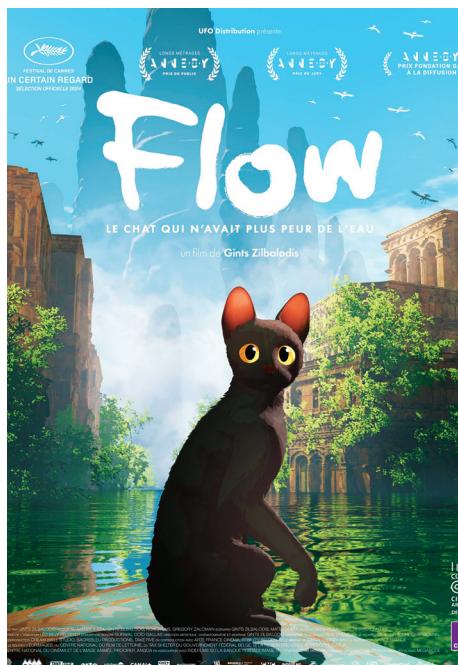
**Pratique, non ?**



## UNE TÊTE D'AFFICHE HUMOUR : ALEX RAMIRES

Panache, un **spectacle** sur la confiance ou faire semblant d'en avoir ! Depuis son dernier spectacle *Sensiblement Viril*, Alex Ramirès cherche sa place dans le grand défilé de l'amour propre entre moins que rien et roi de tout, et à travers la parade de tous ces autres qu'on croise. Un spectacle à l'image de celui qu'il a prévu d'être : audacieux, insolent, fabuleux et flamboyant, parce que finalement ; tout est une question de panache.

📍 **Sully sur Loire / 27 mars à 20h30**  
Espace Blareau



## DU CINÉMA D'ANIMATION POUR TOUTE LA FAMILLE

Cette saison, mettons en lumière le réalisateur Gints Zilbalodis (césarisé et oscarisé pour *Flow*), avec :

**Ciné-concert** Ailleurs remis en musique par Camille Saglio (dont vous avez découvert la voix singulière lors des derniers concerts de l'oratoire) et Matthieu Dufrene (accordéon, percussions).

📍 **Sully sur Loire / 15 février**

**Ciné plein air** du film *Flow*, récompensé meilleur film d'animation aux Césars et Oscars en 2025.

📍 **Cerdon / date à venir**



## LES 15 ANS DES CONCERTS DE L'ORATOIRE

C'est un **rendez-vous estival** que vous appréciez, et nous aussi ! Les artistes sont unanimes, jouer dans ce trésor patrimonial ajoute une magie à leur art. Et à en croire vos yeux et réactions à la sortie, la magie opère. Musiques du monde, expérimentations musicales, jazz... Vous partirez à la découverte d'artistes et de styles : musicien-bricoleur, ensemble vocal, trompette... Programme complet à venir.

📍 **Germigny des Prés / 4 dimanches à 18h en juillet-août**

## DES GRANDS RENDEZ-VOUS EUROPÉENS AVEC LE BELVÉDÈRE

**Journées des métiers d'art**, 11 et 12 avril ➔ Spectacle 128 kilos de mélèze, par la Cie Les cieux galvanisés.

**Journée de l'archéologie**, 14 juin

**Journées du patrimoine**, 19 et 20 septembre

**Nouveau ! Journée de l'architecture**, 18 octobre ➔ Ateliers archiludiques par le CAUE du Loiret, 21 et 22 octobre.



© BANGKOK NZ1

## 5<sup>e</sup> ÉDITION DE PLACE AUX ÉTOILES !

### Entre sciences et imaginaires, les pieds sur terre ou presque !

En 2025, vous avez été plus de 4 000 à ouvrir grand les yeux en direction du ciel et des propositions artistiques autour de l'astronomie et du rêve. Quelle joie de vous voir émerveillés ! Rendez-vous le samedi 25 juillet pour la prochaine édition de cet événement devenu l'incontournable de votre été en Val de Sully ! Observation du ciel, spectacles, conférence, concerts, déambulation : programme complet à venir.

📍 Saint Benoît sur Loire / 25 juillet

Recherche de bénévoles !

Plus d'informations p.2

Découvrez dès janvier 2026 le programme complet, avec les dates proposées par les communes, les associations, le Belvédère et les services école de musique et bibliothèques de la Communauté de communes.

Informations et réservations sur la page saison culturelle : [www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr)



## BARCELLA, EN CONCERT

Et si on transformait l'Opus (au sein de l'école de musique et de la bibliothèque à Ouzouer) en salle de concert de musiques actuelles ? On vous propose de venir chanter, danser et applaudir Barcella, de passage en Val de Sully pour sa nouvelle tournée *Pagaille* en trio. Après plus de 10 ans de carrière et 5 albums, cet artiste de scène nous proposera un moment solaire et joyeux, à la découverte de la beauté de ses textes.

📍 Ouzouer sur Loire / 4 décembre

# Au conseil

Extras

## juillet

- Rapport d'activités 2024 de Val d'Oréane et du SPANC
- Approbation du cahier des charges et fixation du prix de cession des terrains de l'écoparc des Ajeanières à Bray-Saint Aignan
- Programme Territoire d'Industrie - Conventions attributives d'une subvention avec le PETR Gatinais Montargois
- Dotation de solidarité communautaire 2025
- Attribution de fonds de concours aux communes

## Septembre

- Répartition du FPIC 2025
- Subvention 2025 au collège des Bordes
- Subvention à la commune de St Aignan le Jaillard et St Florent dans le cadre du soutien aux animations locales. Subvention à l'association Petites Cités de caractère Centre-Val de Loire
- Attribution d'une aide économique dans le cadre du règlement d'aide aux TPE-La Sologne et aux échelles bleues
- Convention de mandat relative à l'organisation d'une procédure d'appel à initiatives privées pour le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

## Octobre

- Attribution de fonds de concours aux communes membres
- Subvention aux communes de Cerdon, Viglain, Bray-Saint Aignan et Saint Benoît sur Loire dans le cadre du soutien aux animations locales
- Régularisation comptable du déficit constaté dans la régie tourisme-patrimoine
- Convention relative à la signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A77 avec l'APRR, le Département du Loiret et Tourisme Loiret
- Convention triennale 2025-2027 - PACT Coopération - avec la Région Centre-Val de Loire

Retrouvez tous  
les derniers  
comptes-rendus sur  
[www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr)





*Dossier*

NOUVEAU **n**

# mandat



Les 15 et 22 mars 2026, vous serez appelés à voter pour élire vos conseillers municipaux... et, simultanément, vos représentants à la Communauté de communes. Ces élections sont un moment clé pour l'avenir de notre territoire : elles déterminent qui portera les projets du territoire pour les six prochaines années.

Nouveauté cette année, afin de favoriser la parité et la cohésion dans les conseils municipaux, le mode de scrutin est harmonisé quelle que soit la taille de la commune ; ce sera un scrutin de liste paritaire.

Les listes compteront donc autant d'hommes que de femmes et respecteront une alternance homme/femme.

Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats pour toutes les communes. Il ne sera plus possible d'ajouter ou de supprimer des noms ni modifier l'ordre de présentation lors du vote.

Une distinction est néanmoins réintroduite entre les communes de moins de 1 000 habitants et celles de plus de 1 000 pour la désignation des élus communautaires ; explications dans les pages suivantes.

# 1<sup>ère</sup> étape : LES ÉLECTIONS

## LE DÉROULEMENT DU VOTE

A chaque élection, le rituel de l'isoloir. Mais lors des prochaines municipales, petit changement au niveau des bulletins de vote. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, ceux-ci seront dorénavant similaires à ceux des plus grandes communes : une liste complète, respectant la parité homme / femme et plus de panachage ni de vote préférentiel possible. Concrètement, les bulletins comportant une modification de l'ordre des candidats ou une mention manuscrite seront considérés comme nuls.

## ÉLECTION DES CONSEILLERS

Lors de ces élections, vous choisirez également les conseillers municipaux qui représenteront votre commune au conseil communautaire.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires resteront, comme aujourd'hui, « désignés dans l'ordre du tableau ». Au moment de l'installation du conseil municipal c'est donc le maire qui représentera sa commune (ou s'il ne le souhaite pas, le 1<sup>er</sup> adjoint). Dans les communes de plus de 1 000 habitants, l'élection des conseillers communautaires se fait par fléchage : sur le même bulletin de vote figurent les candidats au conseil municipal et les candidats au conseil communautaire.

Le nombre de conseillers dépend du nombre d'habitants par commune.



## DATES ÉLECTIONS MUNICIPALES

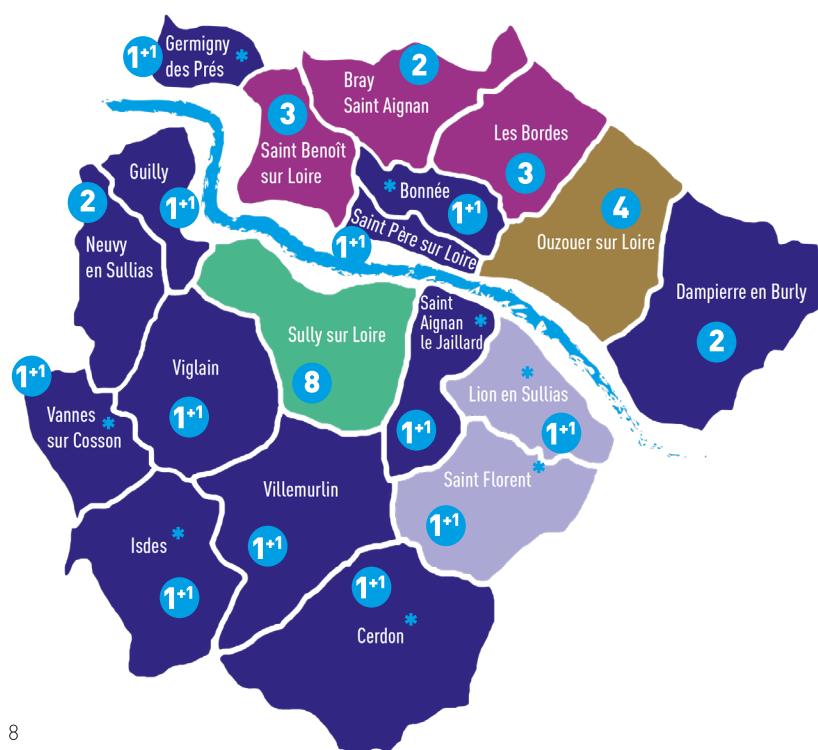
**15 et 22 mars 2026.**

**PARTICULARITÉ** : en raison des présidentielles prévues en 2032, le mandat des prochains élus municipaux et communautaires pourrait être porté à 7 ans au lieu de 6.  
**Donc de 2026 à 2033.**



**"Nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal ou d'arrondissement"**

(Code électoral)



### Nombre d'habitants :

- de 100 à 499
- de 500 à 1 499
- de 1 500 à 2 499
- de 2 500 à 3 499
- de 5 000 à 9 999

### Effectif légal du conseil municipal :

- 11
- 15
- 19
- 23
- 29

### Nombre de représentants des communes au conseil communautaire. Total 36

\*<sup>1</sup> Suppléant (pour les communes ne disposant que d'un siège de conseiller communautaire).

\* communes pour lesquelles le passage à un scrutin de liste paritaire entraîne un changement d'organisation.

## ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Une fois les résultats connus, il convient de procéder à l'élection du maire et de ses adjoints. Et là, ce sont les élus qui choisissent lors du conseil d'installation (le maire n'est pas nécessairement le premier de la liste et les adjoints les suivants). La première réunion du conseil municipal se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour du scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet (article L. 2121-7 du CGCT). La séance est donc d'abord présidée par le conseiller municipal le plus âgé jusqu'à l'élection du maire, ensuite par ce dernier.



- L'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire/adjoint.
- La loi prévoit une adaptation pour les communes de moins de 1000 habitants constituant une exception au principe de parité : en cas de vacances d'un adjoint, il n'est pas obligatoire de le remplacer par un élu du même sexe.
- Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.



## QUELLES SONT LES FONCTIONS

### *du maire ?*

#### ● EXÉCUTIF DE LA COMMUNE



Il exécute les délibérations du conseil municipal.



Il exerce des pouvoirs délégués par le conseil municipal.



Il dispose de pouvoirs propres. Il est chargé de l'administration communale et de la police administrative. Il est en capacité de délivrer des permis de construire et des arrêtés municipaux.



Il représente la commune en justice.

#### ● REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT



Il est officier de l'état civil (naissances, mariages, décès) et officier de police judiciaire.



Il organise les élections et statue sur les demandes d'inscriptions sur les listes électorales.



Il est chargé du recensement citoyen.



Il organise les cérémonies patriotiques dans sa commune.

## ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

### **De la Communauté de communes du Val de Sully**

Le conseil d'installation doit avoir lieu sous quatre semaines après l'élection des maires ; il se tiendra donc **au plus tard le 17 avril** si tous les conseillers ont été élus dès le premier tour **et sinon, au plus tard le 24 avril.**

De la même façon qu'au niveau municipal, les élus communautaires, votent pour le président puis les vice-présidents\*. Puis, dans les jours qui suivent, le président précise les délégations.

\* Le nombre de vice-présidents ne doit pas être supérieur à 20% de l'effectif (arrondi à l'entier supérieur, soit 8). L'organe délibérant peut, à la majorité des 2/3, fixer un nombre de vice-présidents supérieur mais qui ne peut pas dépasser 30 % de son effectif total (arrondi à l'entier supérieur, soit 10).

## QUELLES SONT LES FONCTIONS

### *du président ?*

#### ● EXÉCUTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Il exécute les délibérations du conseil communautaire.



Il exerce des pouvoirs délégués par le conseil communautaire.



Il dispose de pouvoirs propres. Il est chargé de l'administration intercommunale.



Il représente la Communauté de communes en justice.

## 2<sup>e</sup> étape :

# LE FONCTIONNEMENT *de la Communauté de communes*

### QUI ? COMMENT ?

Un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) fonctionne grâce à une organisation structurée qui permet aux communes membres de collaborer efficacement. Trois instances principales assurent cette gouvernance et permettent de concilier vision stratégique, gestion opérationnelle et dialogue territorial :

### LES 3 INSTANCES



#### COMMISSIONS THÉMATIQUES

Groupes de travail qui émettent un avis consultatif. Leurs travaux peuvent être utilisés comme aide à la décision par les élus du bureau et du conseil communautaire. Exemple : finances, travaux, culture...



#### BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il prépare les décisions et veille à leur mise en œuvre au quotidien. Il valide et décide suivant les délégations qui lui ont été attribuées par le conseil.



#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

organe délibérant composé de 36 conseillers, qui votent les grandes orientations (par le biais de délibérations) et les budgets.



#### PRÉSIDENT

préside le groupe de travail constitué du vice-président, le cas échéant, du conseiller délégué, des élus volontaires et des agents des services.

nomme en début de mandat les membres du bureau. Il fixe les ordres du jour et anime les réunions.

préside le groupe constitué des élus des communes (selon la répartition précisée en page précédente). Il fixe les ordres du jour et anime les débats.

### LE PACTE DE GOUVERNANCE

Il vise à organiser les relations entre l'EPCI et ses communes membres sur toute la durée du mandat. Il permet de :

- clarifier les relations juridiques, financières et fonctionnelles
- associer les maires et élus municipaux à la définition et à la mise en œuvre des politiques intercommunales
- renforcer la concertation et la coordination entre les niveaux communal et intercommunal.

### Quand le mettre en place ?

Un débat sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance est obligatoire après chaque renouvellement des conseils municipaux et communautaires ou en cas de fusion ou création d'un EPCI. L'adoption du pacte reste facultative, mais le débat doit avoir lieu dans les quatre semaines suivant l'élection des maires. Si le pacte est élaboré, il doit être adopté dans un délai de neuf mois.

## QUOI ?

### LES COMPÉTENCES

Une Communauté de communes est une catégorie d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre créée en 1992 qui exerce des compétences sur son territoire à la place des communes. Certaines sont obligatoires\*, d'autres optionnelles. Elles ne sont alors exercées que parce que les élus l'ont décidé.

\*Compétences obligatoires de la Communauté de communes du Val de Sully :

- > aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, plan local d'urbanisme ;
- > actions de développement économique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme ;
- > gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- > aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

### L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Définir l'intérêt communautaire permet de déterminer une ligne de partage claire entre ce qui relève de la **communauté** et ce qui demeure du ressort des **communes membres**. L'intérêt communautaire est donc une clé de répartition dans l'exercice des compétences et permet de savoir "**qui fait quoi ?**" au sein d'une même compétence.

Définir l'intérêt communautaire revient à distinguer dans une compétence donnée les actions et les équipements qui continueront à relever du niveau communal, de ceux qui par leur étendue, leur contenu, leur objet stratégique, leur dimension financière ou leur rayonnement sur le territoire intercommunal doivent être gérés par la communauté, et donc lui être transférés.

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET MAIRIE, *qui fait quoi ?*



#### MAIRIE

C'est l'échelon le plus proche des habitants. Elle gère tout ce qui concerne la vie quotidienne locale.



#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

C'est un regroupement de plusieurs communes qui mutualisent certains services. Elle gère les compétences d'intérêt intercommunal.



### EXEMPLE POUR VOS ENFANTS



Gestion des **écoles** élémentaires (entretien des bâtiments et gestion des fluides) et des **temps périscolaires** (garderie et repas).

Gestion des **deux crèches** (garde d'enfants de 0 à 3 ans), du relais petite enfance, des **six accueils de loisirs** (garde d'enfants de 6 à 11 ans) et organisation d'**animations** pour les 6 - 11 ans et les 11 - 17 ans.

#### Pour aller plus loin :

Qui fait quoi  
dans le Val de Sully.  
Magazine décembre 2024



### *Le saviez vous ?*

#### POURQUOI LE SIÈGE EST À BONNÉE ?

À l'origine (2006), la Communauté de communes ne comptait que six communes ; celles du canton d'Ouzouer sur Loire. Arguant que tout le monde doit pouvoir trouver sa place dans une Communauté de communes, les élus ont décidé d'installer le siège à Bonnée, qui était alors la plus petite commune du territoire. Sa position géographique centrale était, en outre, idéale.

En siégeant à la Communauté de communes, le représentant de la commune doit avoir une vision qui dépasse les frontières de son village ou de sa ville et penser à l'échelle intercommunale : sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des habitants.

# LE VAL DE SULLY

## J'Y HABITE, JE LE VISITE !



Centre aquaforme - Dampierre en Burly

## MOMENT DÉTENTE À VAL D'ORÉANE

**L'espace bien-être de Val d'Oréane** propose trois saunas (dont un extérieur), un hammam, une tisanerie, un jacuzzi et un bassin bien-être dans lequel sont proposées des activités bien-être (en petit groupe) qui se déroulent en petite profondeur dans une eau à environ 30°C.



**AQUASPORTS** - une palette complète d'activités aquatiques permettant de faire travailler tout son corps sur des musiques entraînantes en fonction de son niveau et de son âge.

**Les +** : améliorer son endurance musculaire et cardiovasculaire, sa mobilité et son tonus.



**AQUARELAX** - détente et bien-être du corps : sur fond de musique douce, exercices d'étirement, d'assouplissement, d'équilibre et de détente afin de soulager les douleurs dorsales et articulaires.

**Les +** : travail respiratoire, travail sur l'équilibre et le renforcement, relaxation complète.



**AQUA SOPHRO** - détente et bien-être de l'esprit : une approche douce et innovante du bien-être. En combinant mouvements doux et techniques de méditation, cette activité favorise l'harmonie corps - esprit : lâcher prise et récupération mentale.

**Les +** : vaincre les tensions émotionnelles, renforcer la confiance en soi, et cultiver un état d'esprit optimiste.



**AGOA** - détente et bien-être du corps et de l'esprit : un concept unique de bien-être aquatique.

**Les +** : détente et revitalisation.

Ces activités peuvent être complétées par un rituel massage, ou un petit tour dans le sauna extérieur à 80°. Evidemment les sportifs trouveront aussi leur compte : **aquabiking, aquarythmo, body palm ou TRX** dans la salle de sport.

Activités réservée aux personnes majeures

Réservation sur :

<https://valdoreane.fr/activites.html>



**Mais aussi :**



Sully sur Loire

**CINÉMA LE SULLY** : de nouveaux films à l'affiche chaque semaine ; une bonne façon de s'occuper en hiver > programme sur <https://www.cinemasully.fr/>



Saint Benoît sur Loire

**BELVÉDÈRE/Ateliers** Réinvente les vitraux de l'abbaye et *Cuisine ta peinture !* c'est le programme des vacances de février au Belvédère ; informations / inscriptions au 02 34 52 02 45.



## Présentation ENTREPRISE

### MOBISLOW

Accompagné depuis six mois par la chambre de commerce et d'industrie (CCI), Frédéric Porquet, développe depuis Bonnée un concept de mobilité innovante.

Après une prise de conscience écologique, l'entrepreneur s'est demandé comment concilier déplacement, économie et écologie. Il a conçu le **MS Tracker** en partant d'un vélo auquel il a ajouté les meilleurs côtés de la voiture (et finalement enlevé les pédales) : un toit pour être mieux protégé, quatre roues pour la stabilité, deux coffres pour la praticité. Maniable et intuitif, ce véhicule électrique innovant procure une vraie sensation de liberté !

Inspiré de la 2CV et du C15, le MS Tracker se positionne entre le vélo cargo et le Kangoo. Niveau équipement, retour à la simplicité voire à la rusticité. L'avantage : un indice de réparabilité proche du maximum et des réparations qui pourront se faire à partir de pièces reconditionnées (trouvées dans les centres VHU, anciennes casses).

Pour développer son projet, Frédéric Porquet s'est intégré à l'incubateur de la CCI. On pourrait penser qu'un ancien dirigeant de grands groupes industriels n'en avait pas besoin et pourtant ! Il a dû compléter ses compétences, parce que contrairement au dirigeant, l'entrepreneur doit tout faire tout seul : études de marché, communication, recherche des fournisseurs, commercialisation, homologation technique, design... En outre, l'écosystème de l'incubateur lui facilite la connaissance des institutions et la mise en relation avec les bonnes personnes : un gain de temps et de visibilité !

### " THE PLACE BY CCI 45 "

Centré sur l'industrie et sur l'innovation, l'écosystème proposé par l'incubateur de la CCI est particulièrement adapté pour les start-up.



Celui-ci offre aux porteurs d'idées et de projets à potentiel et entreprises (TPE, PME, grands groupes,...) un ensemble de prestations au service du développement de leur innovation. Et cela tombe bien pour Frédéric Porquet, l'incubateur du Loiret est spécialisé sur les thématiques transport, logistique, mobilité et décarbonation.

### Une méthode originale de recrutement des projets :

- Identifier** les besoins et les problèmes des acteurs des secteurs d'activités.
- Recruter** des startups et des entreprises existantes dont les projets à incuber peuvent répondre aux besoins exprimés, mais aussi proposer des projets d'innovation aux acteurs hors besoins exprimés.
- Accompagner** les projets dans leur développement par du tutorat.
- Ouvrir des perspectives** commerciales implicites aux projets incubés.



370 kg  
jusqu'à 90 km/h  
110 km d'autonomie  
3m de long / 1.5m large

Les startups accompagnées par un incubateur ont 80 % de chances de passer le cap des 3 ans, contre environ 50 % pour celles qui ne bénéficient d aucun accompagnement.

■ **Citévolia, 1 place Rivierre-Casalis, 45400 Fleury les Aubrais**  
■ **02 38 77 77 77 / contact@theplacebycci45.fr**

### Et aussi, PES 45

Proposant un accompagnement de la préparation du projet au développement de l'activité, la **couveuse associative** est plus adaptée aux entreprises plus traditionnelles, exerçant une activité de service ou artisanale.

■ **6 rue des Montées à Orléans**  
■ **07 68 99 71 22 / contact@pes45.org**

# Instant(s) de vie



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Fiscalité des entreprises

Un échange autour de la fiscalité des entreprises pour une dizaine d'entrepreneurs participant à l'atelier Rencontre territoire au sein des locaux de la Communauté de communes du Val de Sully.

## PATRIMOINE

### Journées européennes du patrimoine

Patrimoine immatériel, culturel, naturel, historique ont comblé les visiteurs encore une fois très nombreux à venir arpenter le Val de Sully ; merci !



## MUSIQUE

### Classe orchestre

21 élèves de 6<sup>e</sup> du collège Maximilien de Sully ont reçu leur instrument pour débuter l'aventure de la classe orchestre durant 3 ans. Le nom de l'orchestre ? *Les Étoiles Filantes* ! Un lancement marqué par la présence inspirante du parrain, le guitariste Jérôme Ciosi.



## BIBLIOTHÈQUE

### Jardin de Willy

Un accueil chaleureux a été réservé pour ce spectacle sur le thème de l'écologie. Petits et grands ont passé un beau moment.

## PETITE ENFANCE

### Crèche

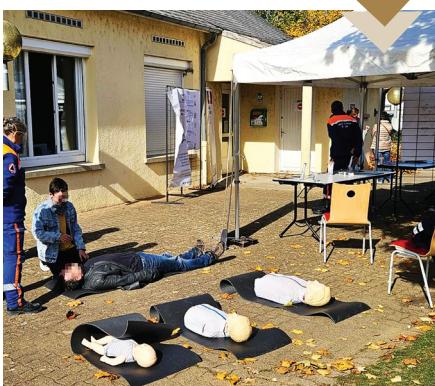
Une belle journée sur le thème de l'automne : gâteau à la crème de marrons et déguisement.



## ENVIRONNEMENT

### Journée de la résilience

Une journée dédiée à la sensibilisation et à l'apprentissage des bons gestes face aux risques. Pompiers, policiers, secouristes et agents de la Communauté de communes du Val de Sully étaient présents pour animer des ateliers ludiques et pédagogiques.



## TOURISME

### Randonnée des châtaignes

190 marcheurs ont foulé les sentiers de Saint Père sur Loire sous un superbe soleil d'automne.



## ACTION SOCIALE

### Rendez-vous de l'emploi

600 personnes en recherche d'emploi ont eu l'opportunité de rencontrer leur potentiel futur employeur.



## ANIMATION JEUNESSE

### Vacances d'automne

Les ados de 11 à 17 ans profitent à fond de leurs vacances : soirée Halloween, sortie au château de Saint-Brisson, judo, pâtisserie...

# AGENDA culturel

## JANVIER

Samedi 24

Nuit de la lecture :  
murder party, P'tites  
histoires et activités.

## FÉVRIER

Dimanche 1<sup>er</sup>

L'école de musique  
invite : Mouvement  
perpétuels - Concert

Dimanche 15

Ailleurs,  
Ciné-concert

Vacances février

Ateliers et animations  
par le réseau des bibliothèques  
et le Belvédère

## MARS

Jeudi 5

Maurice de Sully  
Conférence

Samedi 21

La journée des tout-petits  
+ La Bérouette de Paulette  
Spectacle

Samedi 21

Amélie Berthon  
et Line Van Wersch  
Conférence

Vendredi 27

Alex Ramirès  
Humour

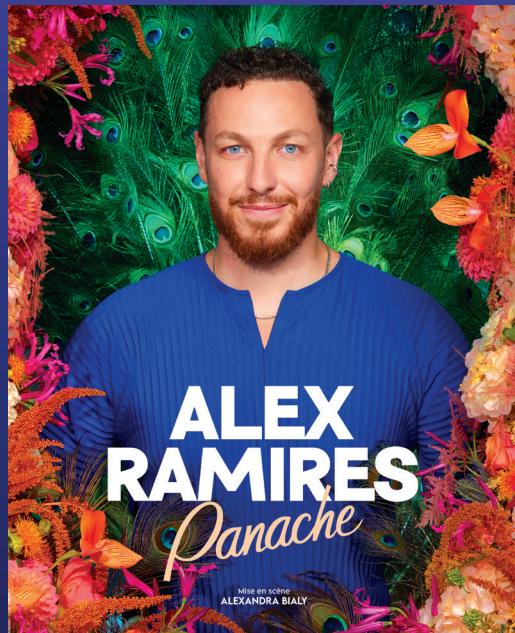
## AVRIL

Samedi 11

Dimanche 12  
Journées européennes  
des métiers d'art  
+ 128 kilos de mélèze  
Spectacle

Vacances printemps

Ateliers et animations  
par le réseau des bibliothèques  
et le Belvédère



Agenda complet sur [www.valdesully.fr/la-saison-culturelle](http://www.valdesully.fr/la-saison-culturelle)

Réservez dès maintenant ou découvrez toutes nos activités en entrée libre !

Communauté de communes du Val de Sully - 28 route des Bordes - 45 460 Bonnée  
Directeur de la publication : Gérard Boudier ■ Responsable de la rédaction : Ann'-Line Devienne

Conception, réalisation & rédaction : Gérard Boudier, Patrick Hélaine, Serge Mercadié,  
Sarah Richard, Romane Sérazin, Marlène Guipain, Ann'-Line Devienne

Crédits photo : Communauté de communes du Val de Sully.

■ Parution et dépôt légal : décembre 2025. Imprimé par l'Imprimerie Centrale (45 - Gien) sur papier PEFC ■

ISSN 2555-2937 (imprimé) / 2555-7521 (en ligne).

Manifestations et infos  
en téléchargeant  
l'appli Intramuros.

